PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

RELATIONS HUMAINES

Projet commun en société : **Bâtissez** les fondations d'une **collaboration réussie**

Les + AVANTAGES

→ **Préparez votre projet d'association** ou l'arrivée d'un nouvel associé dans les meilleures conditions.

→ **Trouvez votre place dans l'entreprise** et définissez un projet de groupe.

→ **Construisez une organisation** répondant aux aspirations professionnelles et personnelles de chacun.

→ **Favorisez la bonne entente et l'efficacité** du groupe nouvellement constitué.

*La **performance** de votre exploitation repose sur l'équilibre entre **efficacité collective** et **bien-être individuel**.*

La réussite économique de votre entreprise repose sur 3 piliers :

- partage d'un projet commun cohérent avec les aspirations de chacun
- mise en place de règles de fonctionnement répondant aux spécificités de l'entreprise
- capacité des associés à dialoguer ensemble au sein de leur structure.

À partir du projet commun, vous bâtirez votre développement, conduirez vos projets ou ajusterez votre fonctionnement. C'est le socle de votre contrat sociétaire. La réussite de votre entreprise est conditionnée par l'entente entre les associés. Et l'entente, ça ne se décrète pas, ça se construit, ça se prépare, tout autant que le projet économique.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Projet commun en société : placez la dimension humaine et relationnelle au cœur d'un **projet économique viable** et **durable**

Centré sur les relations humaines, l'accompagnement à l'installation sociétaire consiste à évaluer les potentialités des membres d'un groupe à :

- faire apparaître les attentes et objectifs de chacun
- partager un projet commun
- bien vivre sa relation aux autres, dans un cadre professionnel
- établir un premier canevas du partage du travail et des responsabilités.

Approche globale intégrant toutes les dimensions de votre entreprise : humaine, technique, sociale, économique,...

L'EXPRESSION DE CHACUN PERMET DE FORMALISER LE CADRE DU PROJET COMMUN SOUS 4 THÈMES

- Valeurs fondatrices du groupe
- Objectifs de votre association au service de vos valeurs
- Règles de fonctionnement
- Axes de développement

Nos consultants formés et certifiés dans l'approche « RELATIONS HUMAINES » vous accompagnent dans cette étape essentielle pour trouver l'équilibre du groupe.

- Analyse des attentes et objectifs de chacun.
  - option 1 : questionnaire préalable soumis aux associés
  - option 2 : entretiens individuels - écoute active
- Rendez-vous en exploitation (1/2 journée) : formulation des problématiques et du cadre de référence à partir de l'expression des associés.
- Rendez-vous en exploitation (1/2 journée) : validation du projet et des principes de fonctionnement ; identification des points de convergence ou de divergence ; forces, faiblesses.
- Remise du document de synthèse posant le cadre de fonctionnement de la société.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Accompagnement personnalisé
- Formation (communication, management, bien-être)
- Organisation du travail
- Bilan de fonctionnement
- Gestion des relations humaines, médiation.

TÉMOIGNAGE
Timothée ROUL et Emmanuel CHAPEAU

Limiter les risques humains à l'association

« S'installer en GAEC, c'est prendre un risque technique, économique mais aussi humain. Cet accompagnement permet de se rassurer quant à notre capacité de bien travailler ensemble. On aborde des points essentiels : personnalités, organisation du travail, règles de fonctionnement. C'est un gain de confiance, cela nous prépare à savoir prendre des décisions à plusieurs.
Si notre GAEC venait à évoluer avec un 3e associé ou avec un regroupement, on ferait à nouveau ce genre d'accompagnement. Il apporte de la crédibilité à notre projet. »

Dans le cadre d'un projet d'installation et jusqu'à 5 ans au-delà de l'installation, le projet commun bénéficie d'un soutien financier du Conseil Régional.

Vos interlocuteurs

www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr

Loire-Atlantique – Nathalie GUERIN : 02 53 46 62 33
Marc LE JALLE : 02 53 46 62 06

Maine-et-Loire – Véronique MANCHE : 02 41 96 75 20
Xavier ROUZIERE : 02 41 96 77 00

Mayenne – Fanny BUSSON : 02 43 67 36 83
Blandine LECLERE : 02 43 67 36 85

Sarthe – Olivier MARTINEAU : 02 43 29 24 42

Vendée – Joëlle JAULIN : 02 51 36 81 55

ENGAGEMENT DE SERVICE – SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221 – AFNOR CERTIFICATION – www.afnor.org Conseil-Formation

Modalités, tarifs et conditions générales de vente sur demande.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02

Réalisation : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - Crédits photos : Adobstock - Édition : juillet 2020